VENDREDI,

On s'abonne à Lyon, place Saint-Jean, N.° 3; et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.

Le Précurseur,

Journal de Lyon & du Midi.

Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

EXTÉRIEUR.

PRUSSE.

BERLIN, 20 *décembre.*

La gazette d'état de ce jour contient l'article suivant daté de Plock, 4 décembre.

Les colonels de nos régimens de cavalerie, obligés de pourvoir à forfait à la nourriture des chevaux de service, ont reçu l'ordre de ne faire des provisions que pour un court espace de tems, et de se tenir prêts à se mettre en campagne.

ALLEMAGNE.

LEIPSICK, 18 *décembre.*

S'il est vrai, comme on le dit, que la guerre entre la Russie et la Turquie est déclarée nous en ressentirons les effets à la prochaine foire du nouvel an. Nos négocians prennent déjà des mesures *ad hoc.*

WURZBOURG, 25 *décembre.*

La température est tellement douce chez nous, que nous voyons les roses des champs, les germandrés et les violettes.

ORIENT.

SÈRES, 6 *décembre.* (Voie extraordinaire par Semlin.)

Les Turcs ont réellement occupé, pendant quelques jours, les ouvrages extraordinaires de Cassandra. Les Grecs les leur avaient livrés sans faire grande résistance; mais ils avaient si bien ménagé leurs ressources, que les Turcs n'y furent pas sitôt campés en assez grand nombre, que ceux-ci y furent surpris et taillés en pièces.

Les Grecs de la Morée continuent d'avoir le dessus. Churchid bacha a été défait aux Thermopyles. On assure qu'il a fait offre d'une somme considérable en échange de son harem, pris par les Grecs à Tripoliza; mais que Démétrius Ypsilanti a refusé ses offres. Depuis ce jour, Churchid bacha a disparu sans donner signe de vie.

FRONTIÈRES D'ESPAGNE.

On remarque qu'à Gironne le calme est rétabli; mais on ne peut se déguiser que les esprits ne soient fort exaspérés. Aussi craint-on beaucoup pour l'avenir, ainsi que nous l'avons dit.

— La suppression du cordon de Barcelone a été annoncée officiellement. Une ordonnance municipale, publiée le 17 du courant, porte: 1.° Que le cordon sanitaire de cette ville sera levé le 18 de ce mois;

2.° Que l'état de quarantaine de la ville cessera le 24;

3.° Que, du 18 au 24, les habitans pourront entrer et sortir librement, de même qu'emporter leurs effets non *susceptibles*,

4.° Que la sortie de toute espèce d'effets *contumaces* ne sera permise en aucune manière, qu'à l'expiration de la quarantaine;

5.° Que l'administration municipale et la commission de santé de Barcelone auront soin de faire effectuer la purification de toutes les espèces d'objets et marchandises contumaces existantes dans cette ville, afin que la mise en circulation puisse en avoir lieu à partir du 24 du mois. Le commerce, les fabriques et tous autres qui y auront intérêt restent avertis qu'aucune expédition ne leur sera délivrée à la douane pour des choses contumaces dont la purification ne sera pas justifiée.

En conséquence de l'article 5 qui précède, la même ordonnance porte que, du 18 au 14, l'extraction des effets susceptibles ne sera point permise par les portes de la ville;

Que les détenteurs desdits effets devront, dans le délai de six jours, les soumettre au screinage et à la purification, afin qu'au jour dit la libre circulation puisse en être permise;

Que pour la justification à la douane de l'exécution des mesures prescrites, il devra être produit un certificat délivré par le commissaire de la section, et visé par le médecin directeur du quartier.

On remarque que cette liberté rendue aux communications d'une manière aussi inopinée et qu'on juge intempestive, a été provoquée par la force même des choses. Déjà depuis assez longtems le cordon n'existait plus que de nom, pour ainsi dire. Les scènes tumultueuses de Barcelone avaient été, pour les milices qui en faisaient partie, un prétexte pour rentrer dans la ville. Le gouverneur en se retirant dans la citadelle, avait appelé à son secours les régimens de Manso et d'Aragon. Plusieurs individus avaient profité de cette circonstance pour fuir de ce séjour infecté et offrant partout les ravages de la mort, et se sont répandus dans la province sans nulle précaution préalable. Le cordon même avait été forcé à un quart de lieue de la ville, sur un point où il présentait encore quelque résistance. Ces considérations, la difficulté ou mieux l'impossibilité de développer une énergie suffisante, et le désir de donner un air de solennité à la fête de Saint-Thomas, ont déterminé la levée du cordon. Il existait et il y a cependant encore des malades dans plusieurs quartiers de la ville, et aucune mesure d'assainissement n'avait été prise jusqu'alors. Des ordonnances de police ont été, à la vérité, publiées pour cet objet important. Elles offrent de grandes leçons de prudence; mais l'exécution manquera, si le gouvernement ne se décide point à la prendre à sa charge. On doit craindre, avec raison, qu'une foule d'habitans ne préfèrent la conservation de leurs vieux chiffons au hasard de toutes les chances.

INTÉRIEUR.

PARIS, 1.er *janvier.*

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

Pendant la matinée, le Roi a travaillé seul avec le ministre de sa maison.

A dix heures, MADAME, LL. AA. RR., MONSIEUR, M.gr le duc d'Angoulême, S. A. R. M.me la duchesse de Berri, ont déjeûné avec S. M.

Avant et après la messe, le Roi a reçu un grand nombre de fonctionnaires publics, des ordres civils et judiciaires, le corps municipal, à la tête duquel était M. le préfet de la Seine et de la police.

Il y a eu aussi réception chez MADAME et les princes.

Les Enfans de France ont été amenés chez le Roi qui les a comblés de faveurs.

Le *Moniteur* de ce jour annonce officiellement le rappel de M. le marquis de Marialva, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Portugal. On sait qu'une partie des employés de la nouvelle légation sont déjà arrivés à Paris.

— On sait combien le commerce des balles de laines ou de coton fournit d'occasions de propager les maladies contagieuses. C'est pour prévenir ces dangers que M. Lambert s'est appliqué, avec l'un des plus habiles mécaniciens de la capitale, à composer une machine à laquelle il a donné le nom de *désinfecteur.*

Cette mécanique recevrait, d'aussi loin qu'on voudrait, des balles de coton ou de laine qui ne seraient ouvertes que par l'une des extrémités; elle en extrairait tous les filamens, les lancerait en flocons très-divisés, et les étendrait en nappe, et, dans ce double état, elle les soumettrait à des courans d'air et à des fumigations qui les désinfecteraient complettement et sans aucun danger; l'opération aurait lieu dans l'intérieur même de la machine, entièrement isolée, et le coton ou la laine ne serait touché que pour être remis en balles.

Un désinfecteur, disposé pour une force de quatre chevaux, occuperait trois à quatre hommes, non compris les ouvriers chargés de refaire les balles; il désinfecterait vingt balles par jour, au moins quatre mille kilogrammes de coton ou de laine en douze heures.

En présentant la description de cette machine au ministre de l'intérieur, M. Lambert a offert de former une société qui se chargerait de mettre à ses frais des *désinfecteurs* en activité sur tous les points qui seraient indiqués par les mesures sanitaires.

— Les porteurs des certificats de la négociation de 12,514,220 f. de rentes sont prévenus,

Que le quatrième quinzième du prix sera reçu au trésor royal, à partir du premier janvier prochain jusques et compris le 10.

Les porteurs des certificats devront, en versant le montant du quatrième quinzième, déposer les coupons de ce quinzième, accompagnés de bordereaux détaillés par numéros.

Les bordereaux ont été imprimés à l'avance et seront distribués à la caisse des espèces du trésor.

Ces bordereaux sont différens pour chaque somme de certificats de 5000 fr. et 500 fr. de rente. Il sera nécessaire de ne pas

réunir des coupons de sommes différentes dans un même bordereau.

En échange du dépôt et du versement, il sera remis un bulletin avec lequel les coupons revêtus du récépissé du caissier pourront être retirés cinq jours après les dépôts et versemens.

A partir du 6 janvier, MM. les agens de change sont invités à ne négocier les certificats qu'après avoir fait faire au trésor le versement du quatrième quinzième.

Les coupons quittancés par le caissier général devront être déposés au bureau de la dette publique qui délivrera en échange, dans la forme ordinaire des transferts, des inscriptions de rentes cinq pour cent consolidés.

Paris, le 26 décembre 1821.

Par ordre de S. Exc. le ministre des finances.

— MM. Eugène de Pradelle, homme de lettres, et Marchebout, ancien officier de dragons, tous les deux détenus pour dettes à Sainte-Pélagie, ont fait, le 28 de ce mois, devant MM. le juge d'instruction et procureur du Roi, une déclaration dont il résulte qu'ils sont seuls les auteurs de l'évasion de MM. le colonel Duvergier et du capitaine Laverderie.

— M. le colonel Barbier-Dufay a remis aujourd'hui, au parquet de M. le procureur-général près la cour royale de Paris, une plainte en diffamation contre M. Delavau, préfet de police, motivée sur ce que M. le préfet de police a fait insérer, par ordre, dans le Constitutionnel du 29 décembre, le jugement rendu le 24 par la septième chambre, jugeant en police correctionnelle, et sur ce que, par l'appel interjeté le jour même, ce jugement n'avait pas acquis la force de chose jugée.

— Plusieurs fausses pièces de 20 francs, à l'effigie de Napoléon, ont été mises en circulation dans le département de la Vienne. On peut reconnaître ces pièces aux indications qui suivent :

Elles paraissent plaquées ; la couleur en est un peu pâle ; la couronne qui entoure la tête est mal conformée, et la lettre I. au mot *empire*, est défectueuse. Ces fausses pièces qui portent le millésime 1811, sont en outre plus légères que les bonnes.

— On a reçu hier à Paris, par voie particulière, des nouvelles de Saint-Pétersbourg, en date du 12 décembre : on attendait encore, dans cette ville, la réponse à l'*ultimatum* envoyé par l'empereur Alexandre à la Porte.

— On a déjà annoncé, et on assure de nouveau que le prince royal de Suède doit épouser une princesse de Bavière.

— La cour d'assises de la Vendée vient de prononcer sur une accusation d'empoisonnement dirigée contre la femme Perrine Brisson, veuve Decon. L'accusée ayant fait l'aveu qu'elle avait empoisonné son gendre, a été condamnée à la peine de mort. Elle a écouté les exhortations du président de la cour, sans montrer la plus légère émotion. On assure que depuis elle a avoué que des militaires qui avaient logé chez elle, il y a quelques années, ainsi que son mari et son fils, étaient morts empoisonnés par elle; que deux enfans, dont sa fille était accouchée avant son mariage, avaient eu le même sort, et qu'elle avait fait prendre à l'enfant qu'allaitait la femme Bonneau une dose de poison semblable à celui qui avait fait périr son père.

— M. Mondit, conseiller à la cour royale de Pau, vient de mourir d'une attaque d'apoplexie.

— On a procédé, le 28 décembre, dans la salle de l'administration des hospices, à la nomination aux places d'internes et d'externes, et à la distribution des prix aux élèves en médecine et en chirurgie des hôpitaux et hospices civils de Paris. Onze élèves internes ont été désignés pour prendre le service dans divers hôpitaux au 1.er janvier 1822. Quatre-vingt-six élèves externes seront mis en fonctions à la même époque, et remplaceront ceux qui doivent cesser leurs fonctions le 31 décembre 1821.

Trois prix ont été accordés : Le premier, consistant en une médaille d'or, a été décerné à M. Corby (Victor), élève interne de l'Hôtel-Dieu ; le second, consistant en une médaille d'argent a été obtenu par M. Piedagnel (Honoré), élève interne de l'hôpital Saint-Antoine ; et M. Senelle (Jean-Baptiste), élève interne de l'Hôtel-Dieu, a obtenu le troisième prix, consistant aussi en une médaille d'argent.

Ont mérité des mentions honorables et des éloges, les élèves dont les noms sont inscrits ci-après ; savoir : MM. Robouam (André), élève de l'Hôtel-Dieu ; Sanson (Alphonse), élève de l'Hôtel-Dieu ; Bandry de Balzac (Marc-Jean-Henri), élève de l'hôpital Saint-Antoine ; Levesque (Anselme), élève de l'Hôtel-Dieu : Leroy (Jean-Toussaint), élève de l'Hôtel-Dieu, Moreau (Marc-François), élève de l'hôpital Saint-Louis.

— D'après l'*Annuaire du bureau des longitudes*, et selon le recensement fait en 1820, la population de la France était de 30,427,997 habitans. Voici le résultat des naissances comparées aux décès, pendant les trois années précédentes ; nous y avons joint le nombre des mariages.

	Mariages.	Naissances.	Décès.
1817	283,804	944,571	742,939
1818	213,001	914,351	746,919
1819	215,889	990,023	785,538

Il résulte des calculs présentés par l'*Annuaire*, et dont nous ne donnons ici que les résultats, que la population est aux naissances à-peu-près comme 32 à 1, et aux décès comme 40 à 1 ; qu'il naît terme moyen 490,000 garçons et 460,600 filles chaque année, ou environ un sixième en moins de ces dernières ; que le nombre des enfans naturels est à-peu-près le 15.e de la totalité des naissances.

ORDONNANCES DU ROI.

Par son ordonnance du 11 décembre, S. M. proroge jusqu'au 1.er mars 1823, les dispositions des articles 5, 7 et 10 de l'ordonnance du 4 février 1819, relative à la pêche de la baleine.

— Par son ordonnance du 29 décembre, S. M. ordonne que la loi sur la perception des trois premiers douzièmes de la contribution foncière sera mise à exécution.

— Par ordonnance du Roi, rendue sur le rapport de S. Exc. le garde-des-sceaux, en date d'aujourd'hui, S. M. a nommé chevaliers de l'Ordre royal de la Légion-d'Honneur : MM. Henri Larivière et Pajot de Marcheval, conseillers en la cour de cassation.

On remarque que ces deux magistrats étaient les seuls membres de la cour de cassation qui ne fussent pas revêtus de cette décoration.

LYON.

Un ouragan affreux, tel qu'on n'en avait vu de mémoire d'homme, a désolé le port et la rivière de Gênes, dans la nuit du 24 au 25 décembre passé.

Le tems nous manque pour traduire la relation que nous en fournit la gazette de Gênes du 26 décembre. Nous la donnerons demain.

D'après la gazette *Universelle* d'Augsbourg, du 28 décembre, la nouvelle d'une révolution qui aurait éclaté à Constantinople dans les journées des 28 et 29 novembre, se trouve au contraire démentie par les déclarations des généraux turcs qui commandent différens corps sur les frontières d'Autriche. Nous donnerons demain l'extrait des journaux d'Allemagne, que nous avons reçus jusqu'aux numéros du 30 décembre.

—Quelques personnes qui se prétendent mieux instruites des événemens qui ont eu lieu à Smyrne, par leur correspondance particulière de commerce, nous accusent d'exagération dans le récit que nous en avons fait sur la foi de notre correspondance directe et dont une correspondance par une autre voie, nous avait donné la pleine confirmation. Nous recevons aujourd'hui, la Gazette *Universelle* d'Augsbourg, du 28 décembre, qui jouit d'une confiance méritée en Allemagne ; elle confirme la nouvelle du massacre d'un grand nombre de grecs, dès la première journée, et parle des craintes que l'on avait pour les journées suivantes :

—*L'Observateur Autrichien*, dont nous avons reçu les numéros des 23 et 24 décembre, ne dit pas un mot de la prétendue catastrophe qui aurait coûté la vie au Grand-seigneur. Cette feuille ne contient d'autres nouvelles de l'Orient que la relation des prétendus succès remportés par Chourchid - bacha, sur le despote de Janina.

Déclaration de guerre faite par Molo Mahomet IV, empereur de Turquie, à Léopold, empereur d'Allemagne, en 1663.

Quoique la date de ce document soit bien ancienne, nous croyons pouvoir le reproduire aujourd'hui, comme un échantillon de la diplomatie turque, de l'orgueil et du degré de barbarie de cette nation, qui n'a rien gagné depuis cent cinquante ans, et qui a perdu ses avantages militaires, en sens inverse des progrès faits par les autres nations de l'Europe.

Voici le texte de ce singulier acte qui servira probablement de patron à la déclaration de guerre que la Porte aura à faire à la Russie :

« Par la grâce du Grand Dieu du ciel, Molo Mahomed, qui est un dieu sur la terre, un célèbre, haut et puissant empereur de Babylone et de Judée ; roi des rois de la terre, depuis l'Orient jusqu'à l'Occident ; grand roi d'Arabie et du pays des Maures, roi né et triomphant dans Jérusalem, héros et possesseur du Sépulcre de Jésus crucifié : Annonçons impérieusement à toi empereur d'Allemagne, au roi de Pologne, et à tous les héros de ton pays, ainsi qu'au pape à Rome, aux cardinaux et évêques et à toute ta sequelle, que nous avons résolu de l'attaquer avec quatorze rois et 1,300,000 hommes, tant de cheval que de pied, et de te traiter avec une tyrannie inouie par la puissance turque.

Avant tout, nous entendons te venir trouver dans Vienne, ta capitale, pour te réduire, toi, ainsi que le roi de Pologne et tes alliés, par notre puissance militaire, et à main armée ; poursuivre habitans et pays, par l'incendie, le pillage, le massacre, et par tous les moyens de destruction.

Nous voulons aussi te faire périr, toi et les tiens, de la mort la plus douloureuse qu'on puisse imaginer ; et, comme tu gouvernes mal et cruellement parmi les chrétiens, nous voulons t'arracher le petit pays où tu résides, et te réduire par le feu et le fer, et détruire le siége de Rome et sa triple couronne, ainsi que ton empire.

Donné dans notre puissante ville de Stamboul, qui contient 1659 rues, 98 hospices, 1000 bains publics, 997 puits ou fontaines, 120 marchés, 115 maisons d'ordonnance pour servir de logement aux mulets, 480 auberges pour les étrangers, 1651 écoles grandes ou petites, 1600 moulins, et 4122 mosquées et églises. Cette grande et puissante ville a une circonférence de

4 milles allemandes, et montre sur ses murs 360 tours. Elle a été conquise par nos aïeux sur les chrétiens, dont les femmes et les enfans ont été étranglés sous leurs yeux. Nous entendons la conserver jusqu'à notre fin, pour *ta honte et celle de tous les chrétiens.*

Donné en cette ville, dans la 25.me année de notre naissance, et dans la septième de notre puissant règne.

MOLO-MAHOMET.

CORRESPONDANCE.

Marseille, le 1.er janvier 1821

On dit que le départ de M. le maire de Marseille pour Paris, n'aura pas lieu. La chambre de commerce et le conseil municipal n'étant pas d'accord, ce magistrat ne pourrait que difficilement se prêter à des démarches qui pourraient être désavouées.

D'un autre côté, on assure que le rapport de MM. les officiers de la marine, chargés de vérifier quelques points du projet pour Ratonneau, est tout en faveur de la proposition qui a été faite, d'un établissement provisoire aux îles d'Hyères.

Que le commerce réfléchisse; qu'il mesure l'exiguité, la convenance du sacrifice qu'on lui demande dans son intérêt, avec le préjudice incalculable que l'adoption du projet pour les îles d'Hyères occasionnerait à la ville de Marseille.

Que la chambre de commerce se dise bien que, pendant qu'elle lésine sur des intérêts si majeurs, le gouvernement peut adopter le provisoire.

La fièvre jaune est à nos portes. On s'endort avec sécurité; mais le réveil sera peut-être terrible. La responsabilité est immense! Malheur à ceux qui, par une influence injustement acquise, détourneraient de Marseille des moyens de préservation, sans lesquels il n'est plus pour elle de salut.

—On lit dans une feuille allemande (la gazette du Necker) que le ministère français est décidé à proposer une loi en faveur d'une entière liberté de la presse; mais que les journaux seront assujettis, sous ce rapport, à des mesures de précaution parmi lesquelles on cite celle de n'admettre comme éditeur responsable, que des personnes payant 1,000 fr. de contribution. Si le correspondant de la gazette du Necker a pris cette nouvelle sous son bonnet, il pourra du moins se vanter d'avoir donné une lumineuse idée à nos législateurs.

Introduction du plâtre comme engrais dans les environs de Lyon.

S'il faut s'en rapporter à Pline l'ancien, le roi Augias enseigna aux Grecs à fumer les terres, et cette méthode fut apportée par Hercule en Italie. On peut croire que c'était aux besoins de l'agriculture qu'était destinée l'immense quantité de fumier que le héros demi-dieu tira des écuries du prince grec.

A peu près à la même époque, le vieux Laërte amendait ses champs avec du fumier. Et lorsque caché sous les haillons de l'indigence, le roi d'Ithaque s'approcha de son palais, il trouva son fidèle chien, Argus, couché sur un vaste tas de fumier que des serviteurs négligens n'avaient pas encore enlevé pour fertiliser le domaine royal.

Le divin Homère connaissait donc l'efficacité des engrais.... D'autres auteurs, moins anciens, quoique déjà bien éloignés de nous, Théophraste et Xénophon donnent la théorie de ces moyens fertilisans. Les engrais, disent-ils, ont l'avantage de tenir les molécules terreuses, écartées les unes des autres, de rendre le sol plus meuble, et de fournir une nouvelle nourriture à la terre épuisée. Selon les Romains, les engrais sont pour la terre, une source de réjouissance, *lætamen*. Ces maîtres du monde mirent au rang des dieux, sous le nom de *Stercutius*, l'agronome auquel ils attribuèrent l'usage de fumer la terre avec le produit des déjections animales.

Columelle soutient qu'il n'y a qu'un paresseux qui ne se procure pas des engrais, même dans les lieux où il n'existe ni troupeaux, ni volailles; car rien n'empêche, dit-il, de recueillir les feuilles qui tombent des arbres dans les broussailles, et sur les chemins; de couper dans les champs, sans faire tort à personne, les fougères, de les mêler avec les balayures des cours, de les rassembler dans des fosses avec les cendres des foyers, la boue des égoûts, les chaumes et autres immondices.

Que l'on parcoure les ouvrages des géoponiques grecs et romains, ceux des Arabes, ceux d'Albert-le-Grand, le livre des *Proufits champêtres*, le théâtre d'agriculture, partout on trouvera l'éloge des engrais et la description des plus usités; nulle part on n'y découvrira, je ne dis pas la description et les effets du plâtre, mais seulement le nom de ce puissant engrais.

Ce ne fut qu'au milieu du dernier siècle que l'usage du plâtre se répandit en Suisse, en Allemagne, en Italie et en France.

Quel est le premier qui se soit avisé de jeter sur les prairies artificielles, en pleine végétation, une chaux sulfatée, calcinée et réduite à l'état pulvérulent? On l'ignore. On soupçonne que ce fut un paysan suisse. On sait que le premier qui ait publié sur ce procédé les résultats de quelques expériences, est un ministre protestant de Berne, nommé Mayer. Que deviendraient les découvertes enfantées par le hazard. Si la science ne s'en emparait pas pour les constater, les féconder, et en répandre les bienfaits?

Nous savions que les premières prairies qui, en France, eussent été plâtrées, avaient végété autour de Lyon, mais nous ne savions pas quel était l'agronome ou la société qui, surmontant les obstacles que rencontrent toujours les innovations agricoles, était parvenu à propager dans nos campagnes l'une des plus importantes.

M. Cochard a éclairci ce fait. Il a découvert un petit imprimé qui, depuis long-tems, avait disparu, et dont voici le texte: *Mémoire sur l'utilité du plâtre réduit en poudre, pour servir d'engrais aux terres et principalement aux prairies artificielles, publié par MM. les administrateurs de l'hôpital général de la Charité de Lyon, d'après les différens essais qui en ont été faits. Lyon*, 1774.

« *Ainsi*, dit fort bien M. Cochard, l'administration philantropique à qui Lyon fût redevable, au 16.e siècle, du développement de ses manufactures de soie et de futaine, parce qu'elle fournit un grand nombre de bras au filage et au dévidage de ces tissus; cette administration acquit encore de nouveaux droits à la reconnaissance publique, en publiant cet écrit et en répandant, par ses soins et par son exemple, une méthode tellement importante, tellement avantageuse que, depuis qu'elle est établie, l'agriculture a pris le plus grand essor. »

La manière d'user du plâtre, comme engrais, est un problème difficile à résoudre, et on n'est pas d'accord sur la question de savoir s'il faut l'employer tel qu'il sort de la carrière, ou après l'avoir fait calciner; chacune de ces deux opinions est fondée sur des expériences. M. Bosc est d'avis que le plâtre cuit doit être préféré, comme absorbant plus facilement, plus abondamment, et l'humidité, et l'acide carbonique de l'atmosphère.

On sait, depuis plusieurs années, qu'uni au fumier, le plâtre en augmente l'énergie, et que ce n'est pas seulement aux plantes cultivées en prairies artificielles que convient ce puissant engrais.

Nous nous proposons de parler, dans un autre article, de ce sel calcaire sous le rapport de son efficacité; nous avons voulu prouver dans celui-ci qu'il était inconnu aux anciens qui, néanmoins, faisaient autant que nous usage des engrais tirés des deux règnes organiques; nous avons voulu surtout payer un tribut de reconnaissance à une administration philantropique, à laquelle nous sommes redevables de la propagation dans les campagnes qui nous entourent, de ce grand moyen fertilisant. Qu'il nous soit permis, en finissant, de rappeler un travail qu'au nom de la société d'agriculture, nous avons publié, il y a deux ans, sur un engrais artificiel, inventé aux portes de notre ville et dont le plâtre forme la base (1). Des expériences, faites en divers départemens, semblent le placer au premier rang, sous le double rapport de l'efficacité et de l'énergie; et, à ce sujet, nous attendons, pour les faire connaître, des résultats dont on nous a promis la communication.

Gr.

MÉDECINE.

Parmi les maladies qui affligent l'enfance, on doit compter les vices de conformation, les difformités telles que les pieds-bots, les genoux cagneux, la rétraction des tendons, la courbure des os, l'inégalité de l'action musculaire. Ce genre de maladies qui porte la désolation dans un grand nombre de familles, a fixé l'attention de deux hommes de l'art d'une réputation distinguée et appuyée sur des preuves solides. MM. d'Ivernois et Bricheteau viennent d'ouvrir à Paris, rue Copeau, n.° 15, un établissement spécialement destiné au traitement des vices de conformation et des difformités. Cet établissement est formé sous les auspices d'un médecin et d'un chirurgien des plus recommandables de la capitale. M. Husson, médecin de l'Hôtel-Dieu et du Collége Louis-le-Grand, et M. Marjolin, professeur de la Faculté de médecine et chirurgien en chef adjoint de l'Hôtel-Dieu; qui, à titre de médecins et chirurgiens consultans, s'y rendront toutes les fois qu'une consultation sera jugée nécessaire ou demandée par les parens. Le prospectus, déposé au bureau du journal, contient des renseignemens exacts et des planches gravées avec soin, qui représentent des membres dans l'état de difformité et de guérison. Les cures étonnantes, opérées par MM. d'Ivernois et Bricheteau, et dont il a été rendu compte à la société de médecine de Paris, prouvent suffisamment quel haut degré de confiance on doit accorder à leurs ingénieux et habiles procédés.

J. P.

LIBRAIRIE.

La seconde livraison du *Répertoire* des *Théâtres étrangers* (2), a, grâces aux soins de M. Brissot-Thivars, dignement et rapidement succédé à la première. Cette seconde livraison qui est le troisième volume de l'ouvrage, se compose toute entière des pièces de Shakespéare, et ces pièces sont le *Roi Léar*, *Timon d'Athènes*, et les *Gentilshommes de Véron*. Comme les premières, toutes trois sont précédées de notices très-étendues,

(1) Rapport sur un nouvel engrais, etc. 2.e édition, chez Barret, libraire, aux Terreaux.

(2) Volume in-18, de 541 pages; à Paris chez Brisset-Thivars, rue de Chabanais, n.° 2.

très.instructives et surtout parfaitement dignes d'une attention soutenue.

Quand Shakespéare ne serait pas le dieu de la littérature anglaise, Quand le nom qu'il rendit si fameux, serait demeuré tout entier dans l'obscurité de son origine, il faudrait encore, et je me plais à le dire, savoir gré à M. Brissot-Thivars des glorieux efforts qu'il a faits pour nous initier dans les mœurs de nos voisins. Il fallait bien que l'on pût comparer nos avantages avec les leurs, et reconnaître enfin d'une manière nette et précise, qui d'eux ou des Français devait l'emporter dans les arts.

Si M. Brissot-Thivars a contribué, par son zèle, à décider cette question nationale, M. Letourneur à qui nous devons la traduction de l'ouvrage, n'y a pas moins contribué pas ses talens. Je crois l'avoir dit à l'égard de la première livraison, c'est le grand Shakespéare avec tous ses défauts et toute sa gloire. On ne peut donc assez recommander à toutes les classes de lecteurs et de curieux, l'acquisition d'un ouvrage, qui est, comme le *Répertoire des Théâtres étrangers*, fait pour instruire et plaire, au dégré le plus éminent.

Essai historique sur la constitution et le gouvernement anglais, par lord John Russel, membre de la chambre des communes, traduit de l'anglais par A. Roy; un vol. in-8. de 350 pages; prix: 5 fr., et 6 fr. 50 c. par la poste; Paris, Chasseriau, libraire, rue Neuve-des-Petits-Champs, n.° 3.

Premier extrait.

Cet excellent ouvrage avait d'abord été composé sur un plan beaucoup plus vaste. L'auteur s'est proposé de mettre en un plus grand jour, par l'analyse de l'histoire du gouvernement de l'Europe moderne, depuis le commencement du XV.e siècle, deux vérités très-simples et pourtant assez peu remarquées. La première, que les monarchies européennes ont été si peu propres à rendre leurs sujets heureux, qu'elles exigent ou ont exigé une régénération complète; la seconde, que le gouvernement anglais ne doit pas être rangé dans cette classe; qu'il est fait pour donner au peuple la liberté, la vertu et le bonheur; enfin, que ses abus sont susceptibles d'une réforme facile, analogue à son esprit, capable d'être effectuée sans injustice ni danger, et ne pouvant qu'éminemment contribuer à sa conservation.

On examine les premiers principes du gouvernement et de la constitution d'Angleterre; la domination arbitraire de la maison de Tudor, et la fatale histoire de la dynastie de Stuart. Au nombre des causes principales qui ont maintenu la liberté, on doit admettre les deux suivantes: 1.° La souveraineté ne résidant pas dans le roi seul, il devait, au préalable, soumettre toutes les affaires importantes à la sanction du parlement; 2.° ces distinctions odieuses apportées par le conquérant, ne séparaient plus la noblesse anglaise du peuple, comme la noblesse féodale l'est en d'autres parties de l'Europe. L'auteur fait connaître les droits et servitudes, ainsi que l'état des personnes sous les premiers monarques normands. L'état des villains et le servage sont traités d'une manière convenable; et, dès que la grande charte eut été publiée, la loi n'eut plus de disposition particulière pour les gentlemen. Supérieure à toute l'Europe, Albion avait rendu depuis long-tems la liberté à ses habitans.

Le gain de la bataille de Bosworth, qui mit la couronne sur la tête de Henri VII, termina les longs différens des maisons d'York et de Lancastre. Le règne de ce prince fut glorieux; il est seulement à regretter qu'il en déshonora les dernières années par des exactions arbitraires et cruelles. Empson et Dudley se rendirent vils et odieux instrumens de ce prince. Son successeur, fit pendre les coupables, et garda l'argent dans ses coffres.

Le règne d'Henri VIII, qui fut celui de l'arbitraire, offre néanmoins plusieurs traits remarquables de l'autorité du parlement. On connaît la résistance qu'opposa cette compagnie aux vues ambitieuses du cardinal Wolsey. Cependant elle prêta un appui vigoureux au monarque, dans toutes ses violations de la loi et de la justice. Henri avait-il envie de se débarasser de ses femmes, le parlement venait à son aide; désirait-il la mort de ses ministres, le parlement les condamnait sans les juger. L'envie de quitter une femme pour en prendre une autre, lui fit embrasser le luthéranisme. Cette réformation eut la plus grande influence sur le peuple, parce que la destruction de quelques images fit découvrir plusieurs supercheries scandaleuses.

Edouard VI acheva l'ouvrage d'Henri VIII, et donna la plus grande extension à la réforme. Des ordres furent donnés pour ne plus prier les saints, pour briser les images, pour cesser de dire la messe et les autres prières dans une langue étrangère. Ainsi, ce furent la couronne et l'aristocratie qui établirent la réforme en Angleterre. Des soulèvemens causés par l'effet des sermons des prêtres catholiques, eurent lieu dans diverses provinces; mais les mesures vigoureuses, prises à cet égard, eurent bientôt ramené le bon ordre. En montant sur le trône, Marie tenta de rétablir l'ancien culte; mais le parlement tint bon, et tout ce qu'elle obtint, fut que la législation se réconcilia avec les formes de l'église romaine.

Elisabeth fut le plus grand des souverains de l'Angleterre et peut-être de tous les états modernes. Son histoire est assez connue, ainsi que l'influence de sa politique sur l'Europe. Elle se fit chef du parti protestant; et ses traités avec Henri IV ressemblent plutôt aux marchés sordides d'un canton suisse, qu'à l'alliance généreuse d'un monarque puissant et allié. Elle attaqua les libertés de la nation; son influence personnelle suspendit la force des institutions libérales; mais le patriotisme de la liberté ne fut pas aliéné pour toujours.

Les puritains, dont le nombre s'était considérablement accru, aspiraient avec ardeur à une réformation plus étendue dans l'église. Ces réformes furent différées jusqu'à la mort d'Elisabeth; mais Jacques I, prince étranger, sans gloire comme sans caractère, ne devait pas trouver la même obéissance. Il avait l'érudition d'un savant, et ses saillies lui font honneur comme bel esprit. Ayant voulu revendiquer les priviléges du parlement; ayant déchiré lui-même la fameuse protestation de cette compagnie, qu'il eut l'imprudence de dissoudre, il prépara, par cet acte de violence et par l'emprisonnement de quelques députés, la captivité et la mort de son fils.

Exécré et méprisé de ses sujets, Jacques descend dans la tombe, et Charles premier lui succéda. Ce jeune monarque ne méritait pas d'être accusé de mauvaise foi et d'un manque de générosité. Il était obstiné, entêté, rempli de préjugés, sans vice comme sans vertus. C'était, en politique, un enfant gâté qui ne se possédait plus dès qu'on le contredisait. Lord Strafford ayant déserté les rangs des défenseurs de la liberté, excita Charles à une résistance contre le parlement, et à laquelle, sans lui, il eut peut-être renoncé. On en connaît l'issue fatale. La masse de la nation ne demandait pas le supplice du roi; vivant, ce n'était qu'un tyran; mort, ce fut un martyr royal.

L'auteur examine quelles sont les causes de la dissolution du gouvernement anglais, sous Charles premier, et croit les trouver dans la mauvaise administration des ministres du roi. Ainsi, dit lord Russel, les nobles avaient terrassé le roi et le peuple: le roi maîtrisé le peuple et les nobles; maintenant, le peuple anéantit le roi et les nobles.

Cromwel porta son pays au plus haut degré de gloire, et rendit le nom de l'Angleterre formidable à tous les souverains légitimes, pour qui sa naissance était un objet de dérision. Né souverain, on admirerait son caractère; et s'il ne le fût jamais devenu, on le louerait avec plus de cordialité.

Charles II monta sur le trône; la restauration présenta le tableau de cruelles exécutions: de la foi violée, de promesses rompues, de la délation, d'une confiance gratuite, d'une joie passagère et d'espérances tristement déçues. Un des traités les plus cruels et les plus perfides de l'histoire d'Angleterre, est la mort de sir Harry-Vane, qui ne déshonora pas moins Charles que Clarendon.

Le monarque ne fit rien pendant le cours de son règne, qui pût faire pardonner les vengeances du proscrit.

Jacques II, homme entièrement dépourvu de talens, de jugement, de courage et de raisonnement, était fort obstiné, et ne connaissait d'autre argument que l'échafaud. Ses nombreuses fautes le firent tomber du trône sans exciter de pitié. Depuis, toute la famille a erré dans l'exil; et le dernier descendant mâle de Jacques II, connu sous le nom de Cardinal d'York, est mort à Rome vers 1800.

Dans un second article, j'examinerai les principes de la révolution de 1688; les avantages de la constitution anglaise et de leurs libertés.

Faiblesse de la vue.

Un brevet de S. M. le Roi et de S. E. le ministre de l'Intérieur, vient d'être délivré sur le rapport de la Faculté de médecine de Paris, pour la *Poudre odorante* de M. *Laerson*, dont la découverte est due aux Américains. Cette poudre a la propriété singulière de fortifier, de rétablir et de conserver la vue sans qu'on la mette en contact avec les yeux: elle n'opère que par son odeur, qui manifeste son efficacité du moment qu'on débouche la fiole sous les organes de la vue et de l'odorat. Outre que cette poudre est un préservatif certain pour les personnes qui se fatiguent les yeux, des exemples frappans et multipliés ont prouvé qu'elle rétablit la vue la plus faible, même lorsqu'on est sur le point de la perdre entièrement (1): on peut citer des exemples aux ministères mêmes, où des personnes ont recouvré complètement la vue après trente années d'usage de lunettes; ce qui a engagé plusieurs ambassadeurs d'envoyer cette poudre dans leur pays.. Le public peut prendre lecture des brevets et des pièces à l'appui de ce qu'on avance, chez le dépositaire, M. *Chambet*, libraire, rue Lafont. n.° 3, à Lyon. Les fioles sont de 3 fr., et il y en a des doubles pour les personnes avancées en âge, et pour celles qui ont presque entièrement perdu la vue.

(1) Nous connaissons plusieurs exemples dans cette ville.

— Ventes d'immeubles patrimoniaux situés à Vaise, faubourg de Lyon.

Adjudications définitives et sans renvoi, en faveur des plus offrans et derniers enchérisseurs.

Le public est averti qu'il sera définitivement procédé devant M.e Tavernier, notaire à Lyon, et dans son cabinet, rue Grenette, n.° 12, à la vente, à l'extinction des feux, au profit du plus haut miseur, et sans aucune remise ni renvoi, des biens ci-après désignés:

1.o Etc. . . . . .

2.o L'auberge du Chapeau-Rouge et ses dépendances, consistant en bâtimens superbes, vastes écuries et remises, cours, jardins de la contenue, ensemble, de 130 ares ou bicherées, et environ de 103 ares ou 80 bicherées de prés y joignant; le tout dans le meilleur état possible, et situé audit Vaise;

3.o Un grand bâtiment situé audit Vaise, dans lequel un moulin garni de tous ses agrès, avec ses aisances et dépendances, affermé aux frères Giraud.

Les objets ci-dessus seront adjugés en deux lots isolés, sans être soumis à une enchère générale en commençant par l'auberge du Chapeau-Rouge, demain samedi 5 janvier 1822, de dix heures à midi, et le moulin, de midi à deux heures.

4.o Une maison bourgeoise connue sous la dénomination de Château-des-Grenouilles, ensemble le jardin, salle d'arbres y attenant; le tout au même lieu de Vaise, et loué au sieur Serrette, blanchisseur;

5.o Une belle prairie à la suite et joignant l'article précédent, d'environ 207 ares ou 16 bicherées.

Ces deux articles seront vendus et adjugés séparément, et ensuite les deux mises dernières seront réunies pour recevoir une enchère générale, à prix égal, sera préférée, et l'adjudication en sera faite le samedi 12 janvier 1822, de dix à deux heures;

6.o Un autre bâtiment avec ses dépendances, renfermant un moulin appelé Chopine, garni de ses agrès et accessoires, affermé aux mariés Barmont, et joignant la maison bourgeoise dite des Grenouilles, de laquelle il est séparé par le ruisseau, audit lieu de Vaise;

7.o Un terrein propre à bâtir, situé sur ledit faubourg de Vaise, grande route de Villefranche, près la pyramide, faisant partie de la terre des Pattes, ayant une contenue d'environ une bicherée.

Les deux lots ci-dessus seront adjugés isolément sans être soumis à aucune enchère générale, le samedi 19 janvier 1822; pour le moulin, de dix heures à midi, et pour le terrein, de midi à deux heures.

Tous lesquels beaux biens-immeubles seront, comme il est dit ci-dessus, définitivement et sans aucun renvoi, vendus aux jours indiqués, et l'adjudication en sera tranchée irrévocablement au profit du plus offrant et dernier miseur, et sous les charges, clauses et conditions portées dans le cahier des charges déposé audit M.e Tavernier.

Ceux qui voudront avoir de plus amples renseignemens sur les propriétés dont il s'agit, sommairement désignées dans la présente, pourront s'adresser, soit audit M.e Tavernier, notaire, soit chez M.e Brunet, licencié en droit, rue St-Jean; n.° 5, fondé de pouvoirs du propriétaire.

SPECTACLES *du 4 janvier.*

Grand Theatre. — Le Traité nul. — L'Homme à Bonnes Fortunes. — La Dansomanie.

Theatre des Celestins. — La Chapelle des Bois ou le Témoin invisible. — La Tête de Bronze ou le Déserteur Hongrois.

IMPRIMERIE DE BRUNET, PLACE S.T-JEAN, N.° 3.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*